

Étude exploratoire des représentations du conducteur avec les facultés affaiblies dans la presse écrite québécoise

Asma Mamri, MA; Claude Giroux, MA

Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke
Société de l'assurance automobile du Québec

INTRODUCTION

- La conduite avec les facultés affaiblies (CFA) par l'alcool et les drogues = un des principaux facteurs associés aux risques de collisions routières (CR)¹
- La couverture médiatique influence les croyances du public concernant les facteurs de risques associés aux CR²

OBJECTIF

- Documenter les représentations médiatiques de la CFA chez les conducteurs québécois

MÉTHODE

- Méthode d'Analyse de corpus (recherche qualitative)
- Sélection du corpus (articles de presse)
 - Base de données EUREKA
 - Couverture : provinciale (Journal de Montréal, La Presse, Le Soleil)
 - Périodicité : Quotidienne
 - Période : 2018/11/01 au 2020/01/01
 - Mots clés : n= 6 (p. ex., Faculté* affaiblie*, Alcool au volant)
 - Langue : Français
- Outil d'analyse : Nvivo

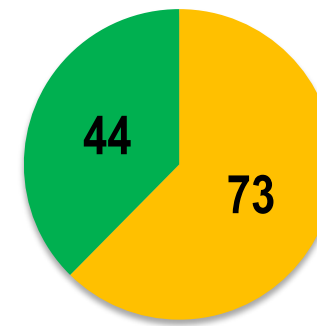


RÉSULTATS

Informations sur le corpus

- Articles identifiés : n = 117

Nombre d'articles par thématique n = 117



■ Collisions et arrestations ■ Sensibilisation

Profil du conducteur impliqué dans la CFA

- Sexe = Homme
- Âge moyen = 38 ans [Min : 17 ans, Max : 75 ans, écart-type : 14 ans]
- Alcoolémie : 2 à 3 fois la limite d'alcool permise dans le sang
- Qualificatifs : Récidiviste, chauffard
- Type de collisions : CR matérielles impliquant un bien privé (p. ex., maison, restaurant)
- Type d'arrestation : présence d'enfants, circonstances insolites, délit de fuite

Profil de la victime

- Sexe = Femme
- Âge moyen = 30 ans [Min : 7 ans, Max : 67 ans, écart-type : 15 ans]
- Types de lésions : Graves ou mortelles
- Qualificatifs : Mère de famille ou passager(e)

DISCUSSION

Dans les médias :

- Alcoolémie du conducteur = + du double de la limite d'alcool permise dans le sang → non représentation des contrevenants dont l'alcoolémie dépasse légèrement la limite permise³
- Conducteur = récidivité → 80 % des sanctions pour une infraction liée à la CFA = première sanction³
- Victime = sexe féminin → victimes de collisions = des adultes de sexe masculin⁴

Limite

- Articles utilisés, publiés dans la presse écrite uniquement

Force

- Première étude portant sur les représentations du conducteur avec CFA au Québec

Étude future

Vérifier l'hypothèse :

- Selon la croyance populaire, la CFA se limite à un nombre réduit de personnes

RÉFÉRENCES

¹Organisation mondiale de la Santé. (2018). *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde*. ²Goddard, T., Ralph, K., Thigpen, C. G., & Iacobucci, E. (2019). *Transportation Research Interdisciplinary Perspectives*, 3, 100073. ³Société de l'assurance automobile du Québec. (2016). Profil détaillé des faits et des statistiques touchant l'alcool et les drogues au volant. ⁴Ministère de la Justice fédéral. (2014, avril 1). Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels, no 7.